

AGGLOMÉRATION  
**ROYAN**  
ATLANTIQUE

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**RAPPORT**

Juin 2015  
> Juillet 2016



( AGIR POUR LE BIEN DE TOUS )

## ÉDITO



**L**e rapport annuel de développement durable dresse le portrait de notre détermination, de nos actions concrètes et de nos engagements en matière de développement durable.

Cette année, cet exercice prend une résonance particulière, puisque la France a accueilli, en décembre 2015, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21).

De nombreux projets illustrent notre engagement ambitieux et pérenne, qu'il s'agisse de nos politiques de protection de l'environnement, de développement économique, de cohésion sociale ou encore d'aménagement du territoire.

Les collectivités sont des acteurs locaux privilégiés pour mettre en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. C'est avec grand plaisir que je souhaite partager avec vous, au travers de ce document, nos dernières actions.

**Jean-Pierre TALLIEU**

*Président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique*

# SOMMAIRE

>	ÉDITO		
	INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE		
>	(Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air )		
	BILAN DES ACTIONS 2015/2016		28
	ZOOM SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES		30
	NOS PERSPECTIVES		31
>	(Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources )		
	BILAN DES ACTIONS 2015/2016		34
	ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES		37
	NOS PERSPECTIVES		39
>	(Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations )		
	BILAN DES ACTIONS 2015/2016		42
	ZOOM SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE		43
	NOS PERSPECTIVES		44
>	(Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains )		
	BILAN DES ACTIONS 2015/2016		28
	ZOOM SUR LA SENSIBILISATION DES GÉNÉRATIONS FUTURES		30
	NOS PERSPECTIVES		31
>	(Favoriser les modes de production et de consommation responsables )		
	BILAN DES ACTIONS 2015/2016		34
	ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL RESPONSABLE		37
	NOS PERSPECTIVES		39
>	( La CARA au regard des 5 principes du développement durable )		
	PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION		42
	ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITÉ DES DÉMARCHES		43
	ÉVALUATION PARTAGÉE ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROJETS		44
	Pour conclure		45



# INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'élaborer chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation d'évaluer les actions de la collectivité au regard des objectifs du développement durable.

La structure de l'analyse est fondée sur les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Toutefois, bien que présentées de manière sectorielle, les actions mises en œuvre contribuent à plusieurs finalités.

La transversalité des projets est appréhendée en adoptant une approche croisée de ces cinq thématiques. Pour chaque action, des pictogrammes signalent les finalités concernées.

Ce travail doit également rendre compte de l'intégration des cinq éléments de méthode du développement durable dans les pratiques et politiques poursuivies : amélioration continue, transversalité des approches, participation et concertation des acteurs, organisation du pilotage et évaluation partagée des projets.



**Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air**, rassemblent les initiatives en matière de réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc.



**Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources**, présente les actions visant à réduire l'impact des activités humaines sur les milieux naturels.



**Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires**, réunit les projets contribuant à la lutte contre les inégalités et les exclusions.



**Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains**, regroupe les initiatives permettant à chacun de trouver une réponse à ses besoins vitaux, et accéder aux biens et aux services qui contribuent à son bien-être.



**Favoriser des modes de production et de consommation responsables**, reprend les projets qui incitent à adopter de nouvelles logiques dans les choix et modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.

## ( LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR )







# BILAN DES ACTIONS 2015 / 2016

## MISE À JOUR DU SCHÉMA CYCLABLE

**Dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), la CARA a initié une démarche de mise à jour de son schéma cyclable.**

En effet, la CARA souhaite, à travers ce nouveau document, s'attaquer aux priorités suivantes :

- la finalisation du réseau cyclable structurant et la réalisation des derniers « barreaux manquants » favorisant la liaison entre toutes les communes du territoire ;
- la conception et la réalisation d'un réseau secondaire reposant sur un maillage plus fin favorisant la desserte des territoires à l'échelle de la commune ;
- le développement des services liés à l'utilisation du vélo (stationnement, information, réparation, ...);
- l'uniformisation des aménagements, de l'information et de la signalisation pour faciliter l'utilisation et la lisibilité des infrastructures.

Le travail sur ce nouveau schéma cyclable a débuté en avril 2016. Quatre étapes ont déjà été menées :

- recensement et caractérisation des infrastructures existantes sur les principales communes du territoire : près de 100 km d'infrastructures ont été recensés, cartographiés et décrits à travers une base de données sur 8 des 34 com-

munes du territoire (Cozes, Saujon, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et La Tremblade). Ce recensement a également permis d'identifier 164 points de stationnement pour un total de 1695 places disponibles ;

- identification et hiérarchisation des points problématiques : 117 points problématiques ont été recensés sur ces huit mêmes communes. La majorité d'entre eux relèvent de problèmes de signalisation ou de revêtement et n'engendrent pas de danger particulier pour l'utilisateur. 14 % sont classés comme présentant un risque accidentogène secondaire ;
- rédaction d'un projet de charte d'aménagements cyclables ;
- réflexion et étude de cas sur les modalités de mise en œuvre du schéma et notamment, la collaboration entre les communes et l'autorité organisatrice de la mobilité.

Le travail sur le schéma se poursuivra avec la finalisation de la charte d'aménagement, le recensement des infrastructures sur le reste des communes et la résorption des problématiques majeures.

## ACCÈS AUX PLAGES POUR LES DEUX ROUES



Lors de la première phase d'aménagement de l'accès à la plage de la Grande Côte, au niveau du Petit Poucet, les partenaires (CARA, commune de Saint-Palais-sur-Mer, Conservatoire du littoral et ONF) ont assuré la pose de ganivelles et de lices à vélos ; l'objectif étant d'améliorer l'accueil des deux-roues sur le territoire et de limiter la fréquentation dans les dunes. Ainsi, les barrières girondines permettent de canaliser les flux.

Ces travaux seront complétés en 2017 et 2018 afin de développer une politique d'accueil de qualité et de faire de cette plage un site pilote du Plan Plage Territorial. L'aménagement de l'accès plage de la Grande Côte va se poursuivre par la réfection de la voirie en 2017 et du parking voitures en 2018.



## ET SANS OUBLIER... LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ



Courant décembre 2015, la nouvelle gare intermodale Royan Atlantique a été mise en service. Cet aménagement donne la part belle aux modes de déplacement doux grâce à la réalisation d'une esplanade majoritairement piétonne qui relie la gare SNCF au centre-ville et l'installation d'une aire de stationnement/service pour les deux roues. Lieu de l'intermodalité, ce pôle permet également un accès facilité et sécurisé aux différents réseaux TER, bus et taxis.

Le développement de l'intermodalité se poursuit avec la gare de Saujon. Identifiée comme étant une gare de desserte locale permettant l'éclatement des flux vers le bassin de vie de Cozes et la presqu'île d'Arvert ; la gare de Saujon devrait prochainement être réaménagée, et le démarrage de la concertation grand public ainsi que la rédaction du programme du projet sont prévus pour la fin de l'année 2016.



## CONFÉRENCES SUR L'ÉNERGIE



Pendant l'hiver 2015, l'Espace Info Énergie a organisé des conférences et permanences délocalisées afin de se rapprocher du citoyen et de faciliter l'accès à l'information. Ainsi, 18 conférences et 25 permanences se sont tenues dans 25 communes du territoire.

Les conférences-débats ont été développées autour de deux thèmes :

- Espace Info Énergie et Aides à la rénovation énergétique ;
- travaux de rénovation énergétique et Réglementation Thermique.

## ÉTUDE DE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE

Adhérente au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), depuis 2015, la CARA a sollicité l'assistance de cette structure afin d'évaluer le potentiel photovoltaïque de ses bâtiments. Coordonnée par le conseiller énergie de la CARA, cette étude est un outil d'aide à la décision qui vise à :

- identifier et hiérarchiser le potentiel photovoltaïque des projets ;
- vérifier la faisabilité technique des différents sites ;
- évaluer les enjeux des projets.



**190**  
**personnes**  
ont été sensibilisées lors des conférences

Les permanences délocalisées, d'une durée d'une demi-journée chacune, ont permis d'organiser 80 rendez-vous individuels et de renseigner autant de personnes sur leurs cas concrets de projet de rénovation.

Cette étude a été réalisée sur les sites suivants : le hangar de Brie-sous-Mortagne, l'atelier relais à Cozes, le centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan, l'ancien couvent de Béthanie à Saint-Palais-sur-Mer, l'atelier relais à La Tremblade, le projet de gendarmerie (locaux techniques et logements) à La Tremblade.

L'analyse de potentiel a permis de montrer l'intérêt, sur les plans environnementaux et économiques, de l'implantation de générateurs photovoltaïques sur ces bâtiments, soit 381 kWc (kilowatt-crête) en vente totale sur 2 900m<sup>2</sup> de toiture ou de 36 kWc en vente de surplus sur 260m<sup>2</sup> de toiture.

Grâce à cette étude, la CARA projette l'installation de panneaux photovoltaïques sur trois de ses bâtiments : les ateliers relais à La Tremblade et Cozes et le centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan.

ces trois projets sont estimés à  
**220 000€ HT**  
d'investissement et permettront  
d'atteindre un résultat net de  
**125 110€** sur 20 ans,  
soit 6 255€ /an de bénéfices.

## RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



Les travaux engagés avec l'aide de la CARA génèrent un gain énergétique qui varie entre 25,6 % et 67,50 %, avec une moyenne de 40 %, alors que le minimum requis pour bénéficier d'« Habiter mieux » est de 25 %.

Tous les logements améliorés avec l'aide de la CARA sont des maisons individuelles. Ce sont surtout de grands logements puisque 20 logements sur 33 ont une superficie de 100 m<sup>2</sup> ou plus. Le profil du logement réhabilité dans ce cadre est un T4, construit entre les années 1950 – 1975.

La CARA a instauré un « bonus énergétique » dans ses règles de financement du logement locatif aidé afin d'inciter les bailleurs sociaux à produire des logements économes en énergie et à limiter les charges dues par les locataires.

La CARA poursuit sa participation au programme « Habiter mieux » qui vise à réduire la précarité énergétique des propriétaires occupants à faibles revenus, dans le cadre du « Protocole territorial n°2 d'aide à la rénovation thermique des logements privés », signé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le 19 février 2014.

Pour la construction de 7 logements locatifs aidés à Saint-Romain-de-Benet par la Communauté d'Emmaüs, la CARA a ainsi majoré son financement de 1 000 € par logement puisque leur consommation d'énergie est inférieure de 20 % à la réglementation thermique en vigueur.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 1<sup>er</sup> juin 2016, la CARA a consacré  
**16 500€** au financement de la réhabilitation énergétique  
de **33** logements de propriétaires occupants

## « EXEMPLARITÉ » : SENSIBILISATION DES AGENTS

Début 2016, le service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières a organisé des ateliers de formation aux écogestes à destination des agents de la CARA. Ainsi, 97 membres du personnel ont été sensibilisés aux éco-gestes à mettre en œuvre au bureau et à la maison, et ont pu découvrir les consommations et dépenses énergétiques du bâtiment dans lequel ils évoluent.

En complément de cette sensibilisation, le service Travaux, Bâtiments et Logistique a optimisé des éléments de bureau afin de réduire les

consommations du patrimoine communautaire. Des mousseurs ont été installés sur l'ensemble des équipements sanitaires et les pavés lumineux ont été équipés d'ampoules LED.

Économie réalisée :  
**6 800 kwh,**  
soit **1 330€/an**





## ZOOM SUR...

### LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Pour répondre à son objectif de produire 23% d'énergies renouvelables (EnR) sur son territoire, la CARA a engagé une étude afin d'élaborer un schéma directeur de développement des énergies renouvelables. Le but de cette étude est de définir une stratégie énergétique et donc un plan de développement opérationnel et concret à court et moyen termes, associé à un objectif de réduction des consommations.

Ce schéma directeur a été élaboré en plusieurs étapes :

#### → État des lieux :

La production énergétique d'origine renouvelable du territoire de la CARA est marquée par un **faible mix** (absence de plusieurs filières) et par la très forte prédominance du bois bûche (96,7% de la production EnR en 2013). La production d'énergie d'origine renouvelable en 2013, correspond à **10% de la consommation annuelle d'énergie finale du territoire**. Les **émissions des gaz à effet de serre (GES) évitées** par la production d'énergie renouvelable sont estimées à 46 kteqCO<sub>2</sub>. Ce chiffre est à mettre en regard des émissions de GES du territoire qui s'élevaient à 417 kteqCO<sub>2</sub>.

#### → Potentiel d'énergie renouvelable mobilisable sur le territoire :

Le potentiel EnR mobilisable à 2030 est évalué à environ 350 GWh/an, ce qui représente 20% de la consommation de 2013 et 25% dans le cas d'une réduction de la consommation de 20% (objectif du Schéma Régional Climat Air Energie). Cela souligne que le développement des EnR est indissociable des efforts de maîtrise de l'énergie.

#### → Programme d'actions :

Celui-ci compte 35 actions pour doubler d'ici 2020 la part des énergies renouvelables dans notre consommation totale, en s'appuyant principalement sur les filières du bois et de l'énergie solaire. Il prévoit de développer également, dans une moindre mesure, les filières à plus faible potentiel telles que la géothermie, l'éolien et la récupération de chaleur des eaux usées.

Le schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire a été adopté par le conseil communautaire du 23 novembre 2015.





# ( PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES )

## NOS PERSPECTIVES )

En matière de lutte contre le changement climatique, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées. Ainsi, en 2016, il est notamment prévu de :

- poursuivre le développement de l'intermodalité en créant un pôle à la gare de Saujon ;
- accompagner les communes dans l'optimisation de leur éclairage public ;
- mettre en œuvre des actions pour préserver la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- continuer le travail de partenariat engagé pour obtenir les autorisations administratives nécessaires à la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol à La Tremblade.





# BILAN DES ACTIONS 2015/2016

## NATURA 2000



Vaste ensemble d'écosystèmes estuariens, le site Natura 2000 n°36 englobe une grande partie de la rive droite de la partie charentaise de l'Estuaire de la Gironde et comprend une mosaïque très diversifiée de milieux naturels : prairies humides, grandes roselières, falaises calcaires, forêt littorale, boisements alluviaux, pelouses calcicoles, ou encore vasières intertidales. Grâce à cette diversité, de nombreuses espèces animales protégées fréquentent le site, et l'important cortège floristique présente une grande valeur aux niveaux national et régional. Autant d'habitats et d'espèces dont la majorité est aujourd'hui gravement menacée.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 incite au développement durable de ce territoire.

**En tant que structure animatrice du DOCOB, la CARA a donc mis en place dès le 1<sup>er</sup> mars 2015 une animation territoriale pour sensibiliser aux enjeux du site et ainsi préserver ce pa-**

**rimoine naturel remarquable.** Une démarche de sensibilisation des élus a été engagée avec la rencontre des conseillers communautaires au printemps 2015, et des 21 maires concernés à l'automne 2015. Chaque maire a été informé sur la démarche Natura 2000, les enjeux du site et les différentes possibilités de contractualisation. Certains envisagent de signer la Charte Natura 2000 qui encourage les bonnes pratiques de gestion, favorisant la biodiversité.

Le grand public a également été informé de l'animation des sites Natura 2000 FR54000438 et FR5412011 grâce à la conception et l'édition d'une première lettre d'information : « Focus Natura 2000 », réalisée en mai 2015. Fort de son succès, le « Focus Natura 2000 » est publié deux fois par an. La deuxième édition de cette publication, parue en février 2016, a pour thème principal les marais estuariens et les boisements humides, tandis que la troisième édition (juillet 2016) se concentre sur la chauve-souris.

## SANS OUBLIER... LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Dans le cadre de la convention de gestion qui lie le Conseil départemental 17 et la CARA, le service Espaces Naturels Sensibles a poursuivi son travail de préservation et de valorisation des propriétés du Département et des cheminements le long de la Gironde. Sur chacun des sites, un plan de gestion et des réflexions sont menées pour améliorer l'accueil du public tout en protégeant le patrimoine naturel.

**5 sites**  
sont concernés par ce partenariat

## VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION GRÂCE AU RECYCLAGE AGRICOLE

En 2015, c'est plus de 5,8 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées qui ont été traités sur l'ensemble des communes de la CARA, dans le respect de la réglementation. Cette dépollution dans les stations d'épuration (STEP) induit la production de boues, que la CARA a choisi de valoriser par recyclage agricole.

Ainsi, en 2015, les boues ont été épandues sur 780 hectares agricoles répartis sur 29 communes. Ces boues proviennent des STEP de St Palais-sur-Mer, Les Mathes, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

Ces épandages font l'objet d'un suivi et d'un contrôle importants. De nombreuses analyses sont réalisées à la fois sur les boues, pour s'assurer de leur innocuité et sur les sols.

En plus de la réglementation nationale, ces opérations doivent respecter scrupuleusement le plan d'épandage des boues défini par arrêté préfectoral en janvier 2011. Celui-ci précise notamment les parcelles où l'épandage est possible, les quantités à épandre, et donne des prescriptions techniques... Les boues des STEP de la CARA peuvent être épandues sur 54 communes ce qui représente une surface potentielle de 3 300 hectares appartenant à 60 agriculteurs.

Ces boues sont fournies et épandues gratuitement chez l'agriculteur (seul l'enfouissement reste à sa charge). L'épandage des boues s'inscrit dans une logique agronomique et environnementale. Il permet d'apporter aux cultures les nutriments nécessaires à leur développement. Il sert d'amendement organique au sol et

évite l'acidification des sols (grâce à la chaux mélangée aux boues).

Cette solution s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable :

- réalisation locale qui réduit les kilomètres parcourus pour le transport : moins de consommation d'essence et moins de production de gaz à effet de serre ;
- engrais naturel venant en substitution des engrais chimiques. Cela permet de diminuer la consommation de pétrole et l'utilisation de produits non écologiques.

Le plan d'épandage, le suivi de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et le travail de la Compagnie des Eaux de Royan (CER), permettent de définir la bonne dose à épandre, au bon moment et au bon endroit (notamment selon les besoins des plantes et des sols).

Véritable solution écologique et durable, c'est aussi la destination la plus économique pour la collectivité, tout en permettant également aux agriculteurs associés dans cette démarche de faire des économies en réduisant l'achat d'intrants chimiques.

**9 713 tonnes**  
**de boues épandues**  
(soit 2 691 tonnes de matières sèches)



## NETTOYAGE RAISONNÉ DES PLAGES



En février 2016, le parc de l'estuaire de Saint-Georges-de-Didonne et la mairie des Mathes ont organisé une collecte des déchets sur les plages de la baie de Bonne Anse.

Cette journée, dédiée au ramassage manuel, a rassemblé environ 150 volontaires.

La CARA a inscrit son partenariat dans cette action en fournissant gratuitement des bennes de collecte et en organisant le traitement de ces déchets.

**3 tonnes**  
de déchets collectés



## CONVENTION ÉCOMOBILIER



En 2015, la CARA a signé une convention avec la structure « Eco-mobilier » afin de disposer d'une filière de collecte du mobilier d'ameublement.

Cet éco-organisme a été créé en 2011, à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la loi Grenelle II. Le double objectif fixé par l'Etat à Eco-mobilier est ambitieux :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation ;
- atteindre l'objectif de 45 % de recyclage / réutilisation et de 80% de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Une benne a été mise en service sur la déchèterie de Chaillevette en avril 2016. Un déploiement sur les autres déchèteries est prévu à moyen terme.



## ZOOM SUR...

### LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES



#### → Lutte contre le frelon asiatique

Observé pour la première fois en France en 2004, le frelon asiatique connaît une expansion fulgurante, jusqu'à être classé « espèce exotique envahissante » début 2013 au titre du Code de l'environnement. Cette espèce de frelon, reconnaissable à son corps noir et ses pattes aux extrémités jaunes, s'attaque aux insectes, (dont de nombreux pollinisateurs) et dispose de moins de prédateurs que son homologue européen, de quoi le rendre particulièrement nuisible.

Avec le soutien de la CARA, la commune de Chaillevette a expérimenté en 2016 un nouveau mode de lutte contre cette espèce.

Afin de capturer les reines (chacune pouvant pondre jusqu'à 2 000 frelons), huit pièges ont été fabriqués (avec des matériaux de récupération) et disposés chez des habitants participants au protocole (répartis géographiquement à environ 1 km les uns les autres), sur la commune de Chaillevette. Les bacs contiennent de l'appât (restes de ruches et de miel cristallisés) afin d'attirer les reines en quête d'effluves (elles sont à la recherche de glucides pour construire leur nid, puis pondre leurs ouvrières).

Elles sont ensuite capturées sur les pièges selon 2 méthodes différentes : prise au bocal ou dans des pièges classiques avec de la bière et des appâts sucrés.

L'originalité de cette dernière consiste dans la constitution de l'appât qui attire sur de très longues distances et qui ne cible que cette espèce, sans piéger les abeilles, guêpes et frelons européens.

**450**  
**captures**

d'avril à juin 2016

#### → Lutte contre la chenille processionnaire du pin

Compétence de la CARA, la lutte contre la chenille processionnaire du pin s'inscrit dans une démarche préventive et écologique.





Afin de diminuer la présence des chenilles processionnaires, la CARA a distribué aux 34 communes en début d'année 2016, près de **300 nichoirs à mésanges**, réalisés par une entreprise d'insertion employant des travailleurs en situation de handicap. Ils ont été installés sur le domaine public afin d'attirer ce prédateur naturel de la chenille processionnaire (une famille de mésanges peut consommer 500 chenilles par jour).

En complément, à titre expérimental, **des éco-pièges** à chenilles processionnaires sont mis à disposition des particuliers depuis mars 2015 (à ce jour, 96 éco-pièges ont été distribués).

→ **Lutte contre les ragondins**  
Faisant également partie des

espèces relevant de la compétence de la CARA en matière de lutte contre les nuisibles, le ragondin est un mammifère originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit au XIX<sup>e</sup> siècle pour la pelleterie et a rapidement colonisé l'Europe de l'Ouest où il est présent dans la majeure partie des régions.

Le ragondin est accusé de causer des **dégâts sur les cultures proches** de son habitat. Ses axes de déplacement, à force de passages, entraînent le **ravinement des berges**. Les **terriers qu'il creuse affaiblissent les digues et autres ouvrages hydrauliques** qui peuvent fuir ou même rompre.

On lui reproche également d'être pourvoyeur de **maladies transmissibles aux animaux et à l'homme**, comme la leptospirose, la douve, la fièvre

aphteuse, la pasteurellose et la salmonellose.

Chaque année, la Préfecture prend un arrêté afin d'organiser la lutte contre les ragondins. Ainsi, la CARA est tenue de surveiller les effectifs et d'organiser l'élimination par tir ou piégeage sur son territoire. L'arrêté préfectoral impose néanmoins le recours aux services de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) pour effectuer ces prestations.

La CARA a donc mis en place une convention avec cet organisme et depuis le printemps 2016, encourage, par l'intermédiaire des associations de chasse du territoire, le tir au fusil.



## NOS PERSPECTIVES

En matière de préservation de la biodiversité, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées.

Ainsi, en 2016, il est notamment prévu de :

- encourager les communes à adopter de bonnes pratiques de gestion écologique ;
- organiser des événements gratuits pour sensibiliser le public sur les enjeux et les richesses écologiques du territoire ;
- créer un sentier pédagogique et d'interprétation pour une mise en valeur des espaces naturels ;
- engager la démarche de signatures de contrats Natura 2000.



**( RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ  
ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS )**







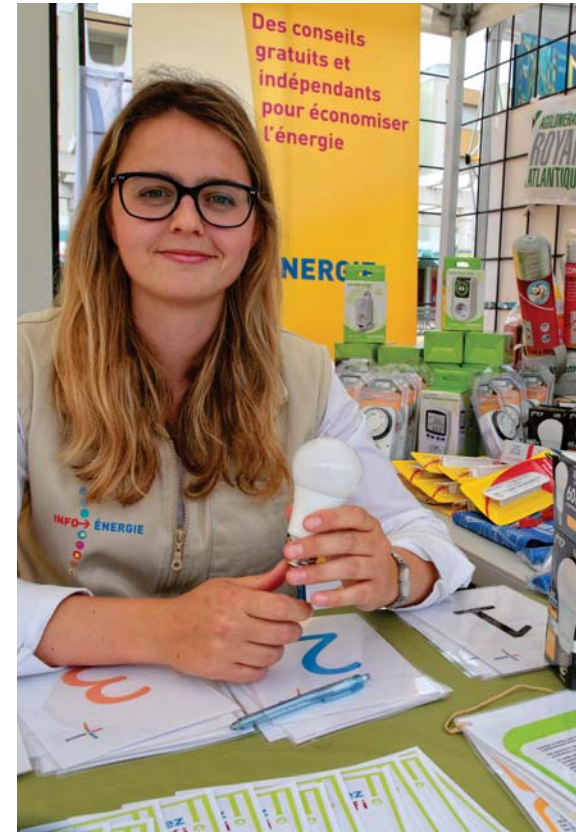
## BILAN DES ACTIONS 2015/2016

### ACCESSIBILITÉ / RÉSEAU DE SUBSTITUTION

La CARA a mis en place, en décembre 2015, un service de transport de substitution. En effet, en attendant que tous les arrêts du réseau soient mis en accessibilité, et pour ceux qui seront déclarés en impossibilité technique avérée, la CARA doit mettre en place un service de substitution à destination des personnes handicapées.

Ce service est ouvert de plein droit aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité (plus de 80%) et fonctionne sur le principe du transport à la demande. Cela signifie que la personne transportée est prise en charge à son domicile et est déposée sur l'arrêt accessible le plus proche, afin d'emprunter ensuite les lignes du réseau de transport « cara'bus ». Cette offre est réalisée à l'aide de deux véhicules de neuf places assises modulables, pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes en fauteuil roulant.

Coût de la mise en place de ce service :  
environ **150 000 € HT/an**



### PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



En avril 2016, la conseillère Info Energie de la CARA a animé, en partenariat avec le centre social de Royan, un atelier intitulé « Mieux consommer pour économiser ». Les participants, en situation de précarité énergétique, ont bénéficié de conseils pour mieux comprendre leurs factures et des petits équipements permettant de réduire leurs consommations leur ont été remis. Pour compléter ce matériel, les participants ont pu découvrir une quarantaine d'écogestes à mettre en œuvre au quotidien afin de réduire efficacement leurs consommations.

**8 personnes**  
ont été sensibilisées

### INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Comment favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi ? Depuis 2007, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique soutient activement l'insertion professionnelle, en dédiant des activités de production aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) présentes sur le territoire. Cet investissement financier de la CARA permet de confier des prestations à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Une centaine de postes sont proposés chaque année par les structures d'insertion par l'activité économique du territoire, permettant à environ 250 personnes de bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'insertion.







## ZOOM SUR...

### LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE



#### Dans le cadre du Contrat de Ville, deux actions phare ont été mises en œuvre en 2015.

Une action intitulée « réflexion et ingénierie dans l'objectif de développer un projet de développement économique et d'insertion innovant » a été menée par l'association « Trajectoire – régie de quartier ».

La structure a engagé une démarche de transformation de produits alimentaires en fin de date limite de consommation. Pour ce faire, les bénévoles ont établi un partenariat avec un producteur local afin de glaner une partie de la production non récoltée. Ces denrées ont permis de produire chaque semaine, des soupes, vendues lors des ventes de légumes hebdomadaires. Les bénévoles ont également organisé deux buffets bio : l'un à l'occasion d'une soirée « job dating » à la mission locale, l'autre pour l'inauguration de la « Semaine du bien-être » au centre socioculturel de Royan. Dix personnes du quartier ont été associées tout au long de l'année à ce projet. Un financement de 10 000€, soit 50% des moyens dédiés à ce projet, a été assuré par la CARA.

La Mission Locale a également répondu à l'appel à projets 2015 lancé dans le cadre du Contrat de Ville en y inscrivant une action de mobilisation des publics jeunes du quartier ne fréquentant pas les structures d'insertion sociale et professionnelle, afin de les amener à intégrer les dispositifs existants.

Pour sensibiliser ce public, des événementiels spécifiques sur ce quartier ont été organisés :

- semaine du « bien-être » au centre socioculturel de Royan du 2 au 6 novembre 2015 ;
- soirée « Bouge ton BIJ » avec des jeunes issus du quartier prioritaire ;
- travail engagé avec les jeunes suivis par la Mission Locale et résidant sur le quartier prioritaire (72 jeunes : en continuité sur 2016) ;
- atelier gestion du budget.

Les jeunes du quartier ont été associés à cette action, en tant qu'acteurs mais également en tant qu'organisateur. Au total, ce sont 41 jeunes qui ont bénéficié des actions de la Mission Locale et du BIJ en 2015 sur le quartier prioritaire.

## NOS PERSPECTIVES )

En matière de cohésion sociale, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées. Ainsi, en 2016, il est prévu de :

- mettre en œuvre les actions prévues dans l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) afin de réaliser les aménagements d'accessibilité sur les établissements recevant du public, pendant les trois années à venir (siège, déchèteries, etc.) ;
- ouvrir un espace de dialogue et d'échanges citoyens à destination des habitants du quartier prioritaire ;
- accompagner le CCAS de Royan dans ses actions d'accès aux droits et à la santé ;
- valoriser les réussites du quartier prioritaire en partenariat avec la Mission Locale.





( CONTRIBUTEUR À L'ÉPANOUISSEMENT  
DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS )





# BILAN DES ACTIONS 2015/2016

## EN ROUTE... L'ÉCOLE VA À LA FERME !

En collaboration avec la CARA et l'Inspection académique, cinq exploitants agricoles du territoire et une association locale diversifient leurs activités vers l'accueil du public scolaire. Ils sont accompagnés dans le développement des animations pédagogiques sur leur ferme et proposent, en immersion totale, des ateliers ludiques et interactifs.



### Les 6 sites d'accueil à la ferme :

- ferme de La Gravelle à Mortagne-sur-Gironde : élevage ovin et maraîchage bio ;
- ferme Maubay à Arvert : élevage bovin / avicole et production de céréales ;
- écurie Boissirand à Saint-Sulpice-de-Royan : chevaux et production de céréales ;
- marais Salant à Mornac-sur-Seudre : saliculture ;
- domaine Jean-Chevallier à Mortagne-sur-Gironde : viticulture ;
- association Huître Pédagogique à Mornac-sur-Seudre : ostréiculture (pour la 1<sup>re</sup> année).

En 2016, **30 classes**  
ont participé à ce programme

## SANS OUBLIER... LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

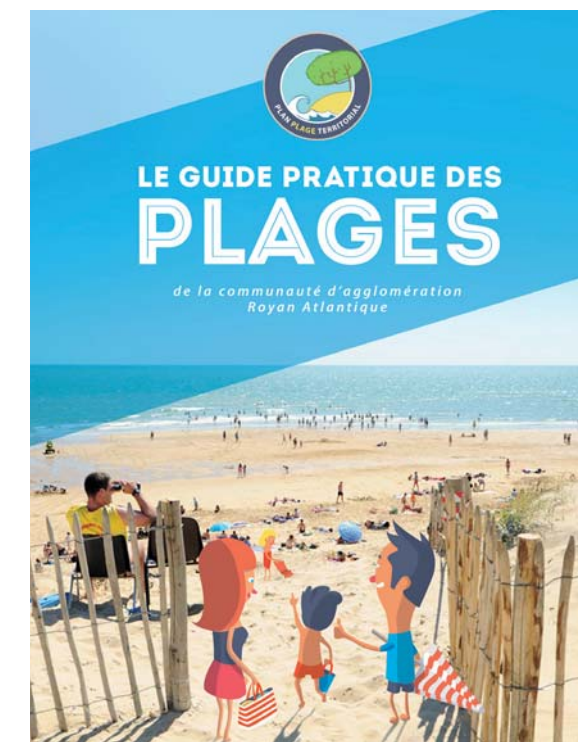
■ **Jeudis Musicaux** : la 27<sup>e</sup> édition a atteint une fréquentation record en accueillant plus de 6 500 personnes. Manifestation intercommunale par excellence, cet événement permet d'accueillir des centaines d'artistes dans les églises des 34 communes du territoire. La CARA, à travers les Jeudis Musicaux, donne au public, habitants et touristes, l'opportunité rare de rencontrer des virtuoses habitués aux plus grandes scènes internationales, mais également des jeunes talents de renom.

■ **Sentiers des arts** : depuis trois ans, les Sentiers des Arts commencent à s'ancrer sur le territoire comme un rendez-vous culturel et artistique annuel, un itinéraire valorisant chaque année une nouvelle thématique et offrant une découverte singulière du patrimoine paysager. Ce projet est réalisé en lien avec les communes et mobilise de nombreux partenaires et acteurs locaux. L'édition 2015 a été dédiée à la mise en valeur du patrimoine autour de l'abbaye de Sablonceaux.

## LES PLAGES EN TOUTE SÉCURITÉ

De nouvelles actions ont vu le jour dans le cadre du Plan Plage Territorial :

- réalisation d'un guide pratique des plages qui complète le flyer sur la sécurité déjà édité depuis 2014 (impression du guide à 5 000 exemplaires pour la première année). Ce document détaille les risques présents sur les plages et intègre un volet environnement (sensibilisation sur la laisse de mer, les déchets, les animaux sur les plages et la qualité des eaux de baignade) ;
- marquage aérien des lignes forestières pour faciliter les interventions par hélicoptère en cas d'urgence. Ainsi, des cubes blancs portant les numéros de lignes forestières ont été implantés tous les kilomètres dans le massif de la Coubre. Cette action est complémentaire du marquage terrestre effectué en 2014 sur l'ensemble des lignes forestières de la Coubre.



## SANS OUBLIER... L'ORGANISATION DES STAGES MER

Dans le but de recruter le personnel saisonnier voué à la surveillance des 22 zones de baignade aménagées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade, des sauveteurs sont sélectionnés et formés lors du « stage-mer » annuel, pendant les vacances de printemps.

Il s'agit, pour la plupart, de jeunes ayant leurs diplômes de secourisme et pour qui, surveiller les plages sera un job d'été à responsabilité. La CARA et le Service Départemental de Secours et d'Incendie (SDIS) ont organisé deux sessions de formation du 10 au 15 et du 17 au 22 avril 2016.

Dix formateurs ont ainsi encadré les exercices pratiques et les apports théoriques auprès de 140 stagiaires environ, soumis à un rythme soutenu :

- secourisme ;
- utilisation de matériels nautiques (jet, paddle-board, planche, filin, bateau) ;
- natation ;
- réglementation générale, procédure, encadrement d'équipe...

Le SDIS effectue une intervention lors de chaque session.

Les stagiaires formés, puis recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par convention avec le SDIS, exerceront leurs missions au cours de la saison estivale et assureront la sécurité des vacanciers.





## ZOOM SUR...

### LA SENSIBILISATION DES GÉNÉRATIONS FUTURES



Un programme d'animations et d'éducation au développement durable est élaboré par la CARA à destination de l'ensemble des établissements de maternelles et primaires des 34 communes. Les thématiques de l'agriculture, de la nutrition et de l'énergie sont proposées depuis 2010 et 2013.

En 2014, trois nouvelles thématiques sont venues compléter ce dispositif. Il est désormais enrichi d'animations sur le tri des déchets, les espaces naturels et l'environnement littoral.

Depuis 2015, les interventions, auparavant conçues entièrement par les techniciens de la CARA, sont désormais co-élaborées avec les enseignants. Ainsi, de véritables projets pédagogiques autour du développement durable ont vu le jour et ont été animés sur plusieurs séances, permettant un réel travail de fond avec les élèves.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les techniciens ont accompagné des projets sur différentes thématiques:

- 6 projets pédagogiques pour « Agriculture » ;
- 15 projets pédagogiques « Nutrition & santé » ;
- 5 projets pédagogiques pour « Déchets » ;
- 5 projets pédagogiques pour « Énergie » ;
- 7 projets pédagogiques pour « Environnement littoral » ;
- 3 projets pédagogiques pour « Espaces naturels ».

Grâce à ces interventions, plus de 700 élèves ont pu travailler de manière ludique des problématiques telles que les différentes pratiques agricoles, l'équilibre alimentaire, le fonctionnement des plages, le recyclage des déchets, le changement climatique ou encore les différentes zones humides.



## NOS PERSPECTIVES

En matière d'épanouissement des êtres humains, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées. En 2016, il est notamment prévu de :

- transformer l'ancienne Maison des Douanes en lieu culturel ;
- organiser une manifestation culturelle regroupant trois intercommunalités (la CARA, la CdC Estuaire et la CdC Haute-Saintonge), plaçant la préservation de l'environnement au cœur du programme ;
- enrichir le guide pratique des plages, pour y intégrer la réglementation des sites (activités de loisirs) afin de limiter les conflits d'usage.





( FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION  
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES )





# BILAN DES ACTIONS 2015/2016

## LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (PAE) COMMUNAUTAIRES



### PAE « Les Justices » à Arvert

Ce futur PAE de 8 Ha se situe au nord-ouest de la commune d'Arvert. Les travaux d'aménagement ont débuté en mars 2016. Au préalable, une étude avait été menée avec un cabinet d'études en environnement, afin de définir avec la CARA les principaux objectifs aux niveaux environnemental, social et économique.

Cette opération d'aménagement prend en compte :

- l'intégration paysagère des espaces verts représente près d'un tiers du parc d'activités avec notamment des noues, des haies bocagères et des espaces arborés ;
- la maîtrise des nuisances et des risques physico-chimiques, avec notamment le traitement des eaux de ruissellement (proximité d'un chenal ostréicole) ;
- la maîtrise énergétique avec l'éclairage public qui répondra à la norme EN 13 201 (niveau moyen) pour satisfaire aux objectifs d'efficacité énergétique inscrits dans le Plan Climat Énergie Territorial de la CARA ;

- la performance énergétique avec, entre autres, des toitures photovoltaïques pour les bâtiments ;

- la solidarité avec l'intégration de la clause sociale dans les marchés publics.

### PAE « La Roue 2 » à Saujon

Ce PAE d'environ 5 ha sur la commune de Saujon a été réceptionné en fin d'année 2015. La CARA a pris l'initiative de planter des haies bocagères sur la majorité des parcelles à la vente. Ces haies servent de transition avec les espaces verts à préserver, notamment au niveau des noues.

Une attention particulière a été portée à la récupération de l'eau pluviale grâce à un bassin de rétention d'une forte capacité et des noues supplémentaires.

À l'identique du PAE d'Arvert, les acquéreurs des parcelles sont encouragés à construire leur bâtiment avec des toitures photovoltaïques. Pour ce faire, un plan d'hypothèses d'implantation des bâtiments est proposé aux acquéreurs pour optimiser leur installation.



## PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS À L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES VOLONTAIRES



L'expérience « Terroir au menu » a mis en évidence la nécessité de poursuivre l'accompagnement des collectivités, notamment dans la stratégie d'achat de leurs restaurants scolaires.

En effet, il a pu être constaté que les règles de la commande publique complexifient l'approvisionnement auprès des producteurs locaux (rédaction spécifique des marchés, peu de connaissance de l'offre locale...). Aussi, il est apparu nécessaire d'avoir un dispositif facilitateur de la commande publique comme un groupement de commandes.

Pour évaluer la pertinence d'un tel outil, un cabinet d'études a été missionné, avec le soutien financier de la région Poitou-Charentes.

Mené de septembre à décembre 2015, cet accompagnement a permis d'évaluer les besoins en produits alimentaires des établissements de restauration collective volontaires et leur intérêt pour la mutualisation de leurs pratiques d'achat. Une douzaine de restaurants collectifs se sont manifestés pour expérimenter un groupement de commandes pour leurs achats alimentaires. Ce dispositif permettrait alors aux établissements :

- de sécuriser leurs approvisionnements en produits locaux et contribuer ainsi à la structuration de filières locales ;
- d'accéder à des prix plus attractifs par une massification des volumes commandés ;

- d'orienter les achats vers des produits de meilleure qualité ;
- d'attirer la réponse des fournisseurs locaux par les volumes mis en jeu.

Dès janvier 2016, la CARA a poursuivi son engagement auprès des établissements scolaires concernés pour la mise en œuvre effective de ce groupement local de commandes de denrées alimentaires. La mobilisation des établissements s'est alors déployée pour arriver en juin 2016, à 15 établissements engagés. Le groupement local de commandes devrait alors être constitué en octobre 2016 pour le lancement du premier marché avec au moins 6 lots de produits locaux (yaourts fermiers au lait entier, fruits et légumes traditionnels et bio, viande de bœuf et d'agneau, légumes secs) sont en projet pour cette expérimentation.

**8 communes**  
pour leurs cantines scolaires,  
**1 EHPAD,**  
**5 collèges**  
et **2 lycées**  
sont engagés dans ce projet.





## DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL : LES OUTILS DE MOBILITÉ AVEC LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



Aujourd'hui, la plupart des services de la CARA utilisent de l'information géographique dans le cadre de leurs missions. De plus, les contraintes de gestion territoriale nous imposent de faire évoluer nos outils et nos méthodes de travail afin de répondre plus rapidement et plus précisément aux demandes qui nous sont faites. Il y a donc une nécessité de rendre l'information consultable et modifiable aussi bien au bureau que sur le terrain ou dans les transports.

Pour répondre à ces objectifs, la CARA avait depuis plusieurs années un GPS professionnel lui permettant de réaliser les relevés terrain. Cet outil arrivant en fin de support technique, la question de son remplacement s'est alors posée.

L'objectif était de trouver des outils répondant aux besoins et contraintes aussi bien actuels que futurs (ergonomie, économie, centralisation de la donnée, évolutif...).

La CARA a choisi d'utiliser des tablettes couplées à une application mobile (Collector For Arcgis). Selon les besoins, une antenne GPS externe peut également être connectée pour des relevés plus précis.

Depuis le début de l'année 2015, les services de la CARA ont donc la possibilité d'utiliser des tablettes pour accéder et mettre à jour leurs données en temps réel depuis n'importe où.

C'est aujourd'hui le cas du service transport qui gère son réseau de bus sur le terrain via une tablette. C'est également le cas du service EEGIZC\* pour la gestion du trait de côte et des bornes d'accès aux plages.

\*Environnement, énergie et gestion intégrée des zones côtières



## ZOOM SUR...

### LE DÉVELOPPEMENT LOCAL RESPONSABLE



**LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), sont des dispositifs similaires qui participent tous deux à la cohésion et à la solidarité territoriale.**

À long terme, ces deux programmes pluriannuels ont pour objectif d'initier des stratégies de développement local, définies par et pour les acteurs locaux, publics et privés (collectivités, exploitants agricoles, entreprises, représentants des filières, associations, etc.) qui permettront d'assurer un développement durable et équilibré du territoire, tant d'un point de vue économique, social, démographique, qu'environnemental. La

complémentarité et l'interdépendance entre les composantes rurales, balnéaires et ostréicoles, sont des enjeux essentiels que la CARA a choisi de traiter en laissant au maximum l'initiative aux acteurs locaux.

Le maintien et la promotion des circuits courts alimentaires sont depuis plus de 10 ans des enjeux majeurs du développement agricole au sein de la CARA. Les circuits courts répondent, non seulement à une attente croissante de la clientèle, locale et touristique, en produits de qualité, mais offrent également, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, des débouchés à forte valeur ajoutée, essentiels pour les producteurs. Les circuits courts véhiculent alors l'image d'une campagne dynamique et ouverte en rapprochant toujours plus le consommateur de son territoire.



Pour faire connaître et reconnaître les qualités de ses productions et de son terroir, la CARA a choisi d'apporter un soutien aux initiatives de structuration et de promotion des productions agricoles locales à travers le programme Européen de « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », communément appelé LEADER. Ainsi, la CARA ambitionne, en collaboration avec les acteurs du monde agricole, de renforcer le lien entre l'offre alimentaire et les consommateurs, de soutenir les producteurs dans leurs démarches de transformation et de valorisation de leur production, et d'accompagner le développement de circuits de distribution de proximité (approvisionnement de la restauration collective, investissements structurants, marchés fermiers, etc.).

L'intervention de la CARA en faveur des circuits courts ne se limite pas aux productions agricoles, mais englobe, depuis 2016, un volet en faveur des produits de la mer.

En collaboration avec le Pays Marennes-Oléron et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la CARA, qui compte sur son aire plus d'un tiers de l'ensemble des établissements ostréicoles de l'IGP « Huîtres Marennes-Oléron », a souhaité s'engager, au travers du programme FEAMP, dans l'accompagnement d'actions collectives visant à faire évoluer les habitudes de consommation en faveur des produits ostréicoles issus du territoire, à assurer localement une meilleure distribution des productions, mais aussi à améliorer la connaissance des consommateurs sur ces produits.

À des degrés divers, les stratégies LEADER et FEAMP contribuent à la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à la préservation des milieux et des ressources.

La contribution des activités agricoles et conchyliques au développement local ne se restreint pas à la production alimentaire. Celles-ci sont en effet, aujourd'hui, essentielles à la gestion de l'espace, à la préservation du patrimoine naturel et paysager, et au maintien de la biodiversité.

Via LEADER, la CARA propose d'accompagner le secteur agricole à relever les défis de l'agriculture de demain, grâce à l'adoption de nouvelles pratiques agro-écologiques, mais aussi d'encourager les initiatives qui participent au maintien ou au développement d'activités agricoles, dans un objectif de préservation des milieux et de leurs fonctionnalités (activités d'élevage dans certains secteurs de marais, dispositifs facilitant les échanges fonciers, etc.).

De son côté, le FEAMP propose de mettre en lumière l'articulation entre environnement, pratiques professionnelles et dynamiques territoriales. Le programme doit permettre de conforter les filières conchyliques dans leurs choix de développement, de contribuer à la recherche de solutions partagées, et de valoriser les impacts réciproques entre environnement et pratiques professionnelles.

Exemples :

- Actions en faveur de la réduction des déchets ostréicoles et de leur valorisation ;
- adaptation des filières professionnelles aux évolutions climatiques, démographiques ou environnementales ;
- renforcement de l'implication des filières dans la Gestion Intégrée des Zones Côtières.



## NOS PERSPECTIVES

En matière de production et consommation responsables, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées. Ainsi, en 2016, il est notamment prévu de :

- organiser le transfert des zones d'activités économiques (commerciales et artisanales) des communes qui deviendront communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (18 ZAE transférées), dans le cadre de la loi NOTRe ;
- élaborer un « Schéma des Parcs d'activités », stratégie à dix ans pour la requalification, la valorisation et la promotion des zones d'activités, ainsi que pour la définition des nouveaux aménagements prioritaires ;
- créer une « maison des entreprises », véritable plateforme de services dédiée aux entreprises locales, qui intégrerait une pépinière d'entreprises, un espace de travail partagé (coworking), de la location de salles de réunion ou de formation, des permanences tenues par les consulaires et nos autres partenaires sur l'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs du territoire, etc. ;
- engager une démarche préparatoire au déploiement de l'économie circulaire sur le territoire. Dans ce cadre, la CARA sera accompagnée par le Pôle des Eco-Industries de Poitou-Charentes. Les premières actions prévues sont :
  - information et sensibilisation des acteurs économiques ;
  - diagnostic des potentiels de ressources du territoire ;
  - étude de faisabilité de la mise en place d'une filière circulaire autour du déchet bois ;
  - démarches expérimentales avec les entreprises d'un ou deux parcs d'activités ;
  - création d'un événementiel sur l'économie circulaire.
- Poursuivre le recensement et la promotion des initiatives contre le gaspillage alimentaire afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques, et créer un guide technique d'accompagnement des projets sur cette thématique ;
- organiser la mise en place effective du groupement local de commandes pour l'achat de denrées alimentaires au travers d'un marché public publié à l'automne 2016 pour une opérationnalité effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



# ( LA CARA AU REGARD DES 5 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE )





La situation de la collectivité au regard des cinq éléments de méthode du développement durable a été analysée sous trois angles :

- la participation des acteurs et de la population ;
- l'organisation du pilotage et la transversalité des démarches ;
- l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue des projets.

## PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

**La participation des acteurs constitue un axe de travail primordial pour construire les projets ; la concertation permet en effet de faciliter l'assimilation et la compréhension des projets, de bénéficier de savoirs et de compétences et donc de co-élaborer les actions mises en œuvre sur le territoire.**

La CARA s'attache à associer les instances participatives locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses démarches. Les projets de la CARA, décrits tout au long de ce rapport, font donc l'objet de réunions de concertation et d'ateliers participatifs permettant de placer l'avis citoyen au cœur des démarches.

La CARA bénéficie également d'un organe participatif à part entière : le Conseil de Dévelop-

pement (CODEV). Cet organe consultatif apolitique rassemble et associe des représentants de la société civile, qui font preuve d'une expertise citoyenne transversale sur les projets du territoire. Les réflexions du CODEV s'inscrivent dans une dimension plus prospective que directement opérationnelle. Il doit s'agir de porter des regards novateurs, transversaux et de moyens et longs termes sur le territoire et son développement (horizon 15-20 ans).

Il peut intervenir dans deux cadres :

- la « saisine » de la CARA pour un avis sur un point particulier ou pour une réflexion plus large sur un thème ;
- l'« auto-saisine » du CODEV sur tous sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire de la CARA. Les auto-saisines doivent être validées par la CARA.

## ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITÉ DES DÉMARCHES

Le pilotage des projets de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre le décloisonnement des thématiques et la transversalité des politiques. Pour la CARA, l'une des conditions de réussite, en termes d'organisation de la décision, réside dans le portage du projet.

La mise en place de projets transversaux à différentes finalités du développement durable s'effectue grâce au travail en mode projet. Aussi, la CARA s'attache à définir des groupes de travail permettant de réunir des agents de différents services pour élaborer et suivre les démarches communautaires. La mutualisation des points de vue de chacun et de l'intelligence collective améliore la cohérence et l'assurance de la transversalité des approches.

Au niveau politique, la CARA bénéficie de plusieurs instances de pilotage qui permettent d'organiser l'expression et la validation des différentes parties prenantes :

- le Conseil communautaire : organe délibérant de la collectivité, composé de conseillers communautaires élus et issus

des 34 communes membres, il regroupe 73 conseillers titulaires et 17 conseillers suppléants. Le conseil communautaire se réunit en moyenne une fois par mois et est chargé de l'administration de la CARA en prenant des délibérations sur les projets à mettre en œuvre ;

- le Bureau communautaire : organe de décision composé du président, de 13 vice-présidents et de trois autres membres. Chaque membre du bureau peut recevoir une ou plusieurs délégation(s) de fonction du président ;
- les comités de pilotage : organes de suivi et de validation des étapes d'un projet, ils sont constitués d'une équipe transversale politique et technique ;
- les 19 commissions : elles travaillent sur les différents dossiers qui seront présentés au bureau communautaire. Structurées en fonction des compétences de la Communauté d'Agglomération, elles sont consultatives et composées d'élus communautaires et municipaux.



## ÉVALUATION PARTAGÉE ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROJETS

Pour la CARA, le suivi et l'évaluation des projets sont essentiels puisqu'ils doivent permettre de vérifier la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des objectifs qui ont été fixés. Ils sont également l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et, si nécessaire, permettre leur rééquilibrage.

L'évaluation des projets engagés est désormais systématique au sein de la CARA. En effet, chaque action bénéficie régulièrement d'un bilan permettant d'analyser, de manières quantitative et qualitative, l'évolution de sa mise en œuvre. Ainsi, chaque service met en place des tableaux de bord des projets afin de suivre et de pouvoir rendre compte de ces avancées mais également des difficultés rencontrées.

Chaque année, ces différents bilans sont présentés dans le rapport d'activité de la collectivité, mais également dans le présent rapport de développement durable.

Comme pour l'élaboration d'un projet, l'évaluation constitue une phase à part entière qui nécessite une méthode et des outils, et doit répondre à la question de l'éventuelle pérennisation du projet. Celui-ci sera revu sous le prisme de l'amélioration continue, tant dans les objectifs de réalisation que dans les modes de faire.

En effet, tout projet mis en œuvre sur le territoire a pour but d'apporter une amélioration de la situation initiale, tout en perfectionnant ces méthodes de participation, d'évaluation, l'approche transversale et l'organisation de la décision autour du projet.

( POUR  
CONCLURE... )





L'année 2015/2016 a été riche en actualités autour du développement durable. Au niveau national, elle a notamment été marquée par l'organisation de la COP21 qui a eu lieu à Paris en décembre 2015.

Au niveau local, plusieurs projets phare ont été lancés ou adoptés et sont mis en valeur dans ce rapport :

- l'adoption du Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables ;
- la lutte contre les espèces nuisibles ;
- la mise en œuvre du contrat de ville ;
- la sensibilisation des générations futures grâce à l'accompagnement de projets scolaires ;
- les démarches de développement local responsable.

Ce rapport est donc l'occasion de rendre compte chaque année de l'avancement des projets engagés par la CARA, de l'évolution des modes de faire (participation, évaluation, etc.) et des efforts menés pour le développement durable du territoire. C'est également l'occasion de dépasser l'exercice de bilan afin de formuler des perspectives d'amélioration des actions et des politiques au titre d'un développement territorial soutenable.





107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CEDEX

Tél : 05 46 22 19 20  
Fax. : 05 46 05 60 34

Mail : [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr)  
Site : [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)



**AGIR POUR LE BIEN DE TOUS**